

*Autour du discours de Macron le  
9 avril devant les évêques de  
France  
Articles du Monde*

## Table des matières

<b>1</b>	<b><i>Macron veut « réparer le lien » entre l’Eglise catholique et l’Etat</i></b> .....	<b>3</b>
1.1	Langage commun.....	3
1.2	Accueil très favorable .....	4
<b>2</b>	<b><i>Discours aux évêques : la gauche accuse Emmanuel Macron d’atteinte à la laïcité</i></b> .....	<b>5</b>
2.1	« Il ravive volontairement des tensions » .....	5
2.2	« Récupération grossière » .....	6
2.3	L’épiscopat satisfait .....	6
<b>3</b>	<b><i>Il faut « que les catholiques soient une force de proposition »</i></b>	
	<b>10.04.2018.....</b>	<b>8</b>
3.1	Par nature « dogmatiques » ?.....	8
3.2	Des positions communes .....	9
<b>4</b>	<b><i>Emmanuel Macron aux évêques : « Un discours hors norme »</i></b> .....	<b>10</b>
4.1	Audace.....	10
4.2	Deux limites.....	11
<b>5</b>	<b><i>Emmanuel Macron, l’Eglise et la politique</i></b> .....	<b>13</b>
5.1	Bronca inévitable.....	13
<b>6</b>	<b><i>Jean-Louis Bianco : « Nous devons nous en tenir à la loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l’Etat »</i></b> .....	<b>15</b>
6.1	« Sans compromis ».....	16
6.2	Appel citoyen.....	16
<b>7</b>	<b><i>Henri Peña-Ruiz : « M. Macron se doit de traiter à égalité toutes les convictions spirituelles »</i></b> .....	<b>17</b>
7.1	Ne privilégier aucune religion.....	17
7.2	Enseigner l’ensemble des convictions.....	18

---

## 1 Macron veut « réparer le lien » entre l’Eglise catholique et l’Etat

La laïcité n’a « pas pour fonction de nier le spirituel », a affirmé le président devant la Conférence des évêques de France, s’employant à resserrer les liens entre les catholiques et la République.

Par [Cécile Chambraud](#)

Pendant une heure, lundi soir 9 avril, Emmanuel Macron s’est employé à resserrer les liens en voie de relâchement tissés entre les catholiques et la République. Au terme de son discours, les représentants de l’Eglise catholique réunis au Collège des Bernardins, à Paris, ont applaudi un président de la République qui a su mettre des mots sur leurs tourments et leur promettre d’avoir toute leur place dans la vie politique. M. Macron a mis à profit la première invitation lancée par la Conférence des évêques de France (CEF) au chef de l’Etat pour appeler les catholiques à réinvestir la « scène politique, nationale comme européenne », à y apporter la vision propre à leur foi, à ne pas se « sentir aux marches de la République » et à « retrouver le goût et le sel du rôle qu’ils y ont] toujours joué ».

Ce discours demeurera comme fondateur pour une partie du catholicisme et provocateur pour une partie du laïcisme. Dans un pays « qui ne ménage pas sa méfiance à l’égard des religions », a lancé le locataire de l’Elysée au début de son intervention, « nous avons, vous et moi, bravé les sceptiques de chaque bord ». « Nous partageons confusément le sentiment que le lien entre l’Eglise et l’Etat s’est abîmé, et qu’il vous importe à vous comme à moi de le réparer », a-t-il dit à son hôte, M<sup>gr</sup> Georges Pontier, archevêque de Marseille et président de la CEF, devant quelque quatre cents invités.

Alors que les dernières élections, locales comme nationales, ont montré qu’une part croissante des catholiques pratiquants s’autorisaient désormais à voter pour le Front national, Emmanuel Macron a entrepris de les ramener dans le jeu républicain. Après le quinquennat de François Hollande, ressenti comme hostile par de nombreux catholiques qui s’étaient mobilisés contre le mariage pour tous, le chef de l’Etat a voulu annoncer un changement d’époque à ses interlocuteurs. Selon lui, pendant des années, « les politiques ont profondément méconnu les catholiques de France ». Les uns les ont instrumentalisés pour des raisons électorales, les autres les ont réduits au rang d’une « minorité militante contrariant l’unanimité républicaine ». Cette double impasse n’est plus tenable, à l’heure où « l’étoffe même de la nation menace de se déchirer ».

### 1.1 Langage commun

Mais le catholicisme ne se résume pas aux anciens manifestants contre le mariage entre homosexuels. Dans les appels d’Emmanuel Macron à l’engagement politique figuraient en bonne place les catholiques investis dans les organisations caritatives et humanitaires, « composante majeure de cette partie de la nation qui a décidé de s’occuper de l’autre partie », celle des plus pauvres, des plus fragiles, des déshérités. « Je crains que les politiques ne se soient trop longtemps conduits comme si cet engagement était un acquis. Comme si c’était normal. Comme si le pansement ainsi posé par les catholiques sur la souffrance sociale dédouanait une certaine impuissance publique », a-t-il enchaîné. A tous ces volontaires, le chef de l’Etat a proposé de s’engager en politique dans le débat national et européen.

Emmanuel Macron a allègrement puisé dans le lexique catholique comme dans ses auteurs de référence, dans les citations évangéliques comme dans les textes du pape François, pour prouver à son auditoire qu’ils parlaient un langage commun. Tout au long de son discours, il a expliqué que, bien qu’appartenant « à deux ordres institutionnels différents », l’Etat et l’Eglise

n'en avaient pas moins tous deux une voix légitime sur les questions d'intérêt public, auxquelles l'Eglise apportait sa vision de l'homme. *« C'est cela la part catholique de la France, a dit le président. C'est cette part qui, dans l'horizon séculier, instille tout de même la question intranquille du salut, que chacun, qu'il croie ou ne croie pas, interprétera à sa manière. »*

Le président de la République a approfondi sa vision de la laïcité, ébauchée lors d'interventions précédentes devant les représentants d'autres cultes. Elle tourne résolument le dos à ceux pour qui la laïcité doit maintenir les religions le plus loin possible du politique. *« Je considère que la laïcité n'a certainement pas pour fonction de nier le spirituel au nom du temporel, ni de déraciner de nos sociétés la part sacrée qui nourrit tant de nos concitoyens, a-t-il affirmé. Je ne suis ni l'inventeur ni le promoteur d'une religion d'Etat substituant à la transcendance divine un credo républicain. »*

Proposer aux catholiques de revenir pleinement dans le cercle de la vie publique ne signifie pas cependant faire droit à toutes leurs demandes. Les participants ont bien compris que sur la révision des lois de bioéthique, face à des *« réalités contradictoires et complexes qui traversent les catholiques eux-mêmes »*, ils ne devaient pas s'attendre à avoir gain de cause sur tous les dossiers, notamment ceux qui concernent la procréation médicalement assistée. *« En écoutant l'Eglise sur ces sujets, a affirmé le chef de l'Etat, nous ne haussons pas les épaules. (...) Mais cette voix de l'Eglise, nous savons, vous et moi, qu'elle ne peut être injonctive. (...) Elle ne peut être que questionnante. »*

## 1.2 Accueil très favorable

Quelques instants auparavant, M<sup>gr</sup> Pontier avait évoqué le spectre d'un *« grand marché de la procréation »* et l'opposition des évêques à un dispositif de suicide assisté. *« Peut-on qualifier de dernier soin l'acte de donner la mort ? »*, s'était-il insurgé. Concernant les migrants, sur lesquels M<sup>gr</sup> Pontier avait aussi attiré son attention, Emmanuel Macron a résumé la politique de son gouvernement par l'expression d'*« humanisme réaliste »*.

M<sup>gr</sup> Pontier a affirmé que cette rencontre n'avait pas vocation à être systématiquement renouvelée. Cette première a cependant, à l'évidence, reçu un accueil très favorable dans la hiérarchie catholique. *« J'ai bu du petit-lait, résumait le père Laurent Stalla-Bourdillon, aumônier des parlementaires. Il tend une perche à l'Eglise. Retisser des liens, c'est aussi faire en sorte que les religions ne se nécrosent pas seules dans leur coin. »* *« C'était absolument remarquable. Un discours fondateur sur la laïcité, sur la juste articulation du politique et du religieux, la place fécondante du questionnement, le caractère indispensable de la question du sens »*, expliquait M<sup>gr</sup> Antoine de Romanet, évêque aux armées.

## 2 Discours aux évêques : la gauche accuse Emmanuel Macron d'atteinte à la laïcité

Les tenants d'une stricte application de la loi de 1905 dénoncent le discours prononcé par le président devant les évêques de France.

LE MONDE | 10.04.2018 à 08h05 • Mis à jour le 10.04.2018 à 15h49 | Par [Patrick Roger](#)

Les tenants d'une stricte application de la loi de 1905 dénoncent le discours prononcé par le président devant les évêques de France.

Le discours prononcé lundi 9 avril par Emmanuel Macron au collège des Bernardins, à l'invitation de la Conférence des évêques de France, a provoqué une avalanche de réactions. Du moins certains de ses propos, qui lui ont valu les foudres d'une partie de la gauche. Le président de la République a voulu, en s'adressant aux catholiques d'ouverture, redéfinir les relations entre l'Etat et l'Eglise. « *Nous partageons confusément le sentiment que le lien entre l'Eglise et l'Etat s'est abîmé et qu'il importe, à vous comme à moi, de le réparer* », a-t-il déclaré à son auditoire.



Il n'en fallait pas moins pour consterner les tenants d'une stricte application de la loi de 1905, qui dénoncent une atteinte au principe de laïcité. Au premier rang desquels Jean-Luc Mélenchon qui, dans un tweet rageur, dénonce un « *Macron en plein délire métaphysique. Insupportable. On attend un président, on entend un sous-curé.* » Pour le député des Bouches-du-Rhône et chef de file de La France insoumise, « *le lien entre l'Eglise et l'Etat n'a pas lieu d'être, Macron va trop loin, c'est irresponsable* ». Le porte-parole de son parti, Alexis Corbière, n'est pas en reste. Le député de la Seine-Saint-Denis fustige « *une parole indigne d'un président d'une République laïque* » et accuse celui-ci de « *souffler sur les braises de tous les communautarismes religieux* ».

Le nouveau premier secrétaire du Parti socialiste, Olivier Faure, s'interroge. « *Mais de quoi nous parle-t-on ? L'Eglise catholique n'a jamais été bannie du débat public. Quel lien restaurer avec l'Etat ? En République laïque, aucune foi ne saurait s'imposer à la loi. Toute la loi de 1905. Rien que la loi* », estime le député de Seine-et-Marne. Et de poursuivre : « *La laïcité est notre joyau. Voilà ce qu'un président de la République devrait défendre.* »

### 2.1 « Il ravive volontairement des tensions »

Il dénonce également un double discours de M. Macron sur l'immigration. « *Les grandes migrations ne vont pas cesser. Elles sont le fruit de grands déséquilibres internationaux. Toujours nous tiendrons le cap entre humanisme et pragmatisme* », a déclaré le président de la République aux Bernardins. « *Il faut oser après la circulaire Collomb et à la veille de la discussion d'un texte asile-immigration, dont on peinerait à trouver la trace d'un humanisme revendiqué mais jamais appliqué !* », s'insurge M. Faure. « *Sur l'humanisme avec les migrants, il n'écoute pas l'Eglise. Sur les sujets de société, il n'entend pas les progressistes. Sur la laïcité, il ravive volontairement des tensions au lieu d'apaiser. Un deuxième mandat Sarkozy ?* »,

abonde Boris Vallaud, député (PS) des Landes et porte-parole du groupe Nouvelle Gauche de l'Assemblée nationale.

Vive réaction, également, de Benoît Hamon. « Quand le lien entre l'Eglise et l'Etat a-t-il été abîmé ? Est-ce lors du mariage pour tous ? S'il doit être réparé ? Est-ce lors de la révision des lois de bioéthique ? sur la PMA ? », s'interroge l'ancien candidat à l'élection présidentielle. Tandis que, dans un communiqué, son mouvement, Génération's, dénonce « une atteinte sans précédent à la laïcité ».

L'ancien premier ministre Manuel Valls, aujourd'hui apparenté au groupe La République en marche de l'Assemblée nationale, adresse lui aussi une sorte de rappel à l'ordre. « La laïcité, c'est la France, et elle n'a qu'un seul fondement : la loi de 1905, celle de la séparation des Eglises et de l'Etat. La loi de 1905, toute la loi, rien que la loi », écrit le député de l'Essonne dans un tweet.

Sur son compte Facebook, le Printemps républicain, mouvement laïc de gauche, sermonne vertement M. Macron. « Il n'est pas dans votre rôle de réparer les liens entre l'Eglise et l'Etat. Ces liens ont été irrévocablement tranchés, par les représentants du peuple, le 9 décembre 1905. (...) A chaque fois que cet acte politique majeur a été oublié, notre nation s'est fourvoyée. Ne commettez pas à votre tour cette erreur, en tournant à l'envers les pages de l'histoire de France. » De son côté, le Grand Orient de France a lui aussi condamné « une grave atteinte à la laïcité ».

## 2.2 « Récupération grossière »

A droite et à l'extrême droite, en revanche, les propos du chef de l'Etat ont suscité des réactions partagées, oscillant entre soutien et circonspection. Mardi matin sur RTL, la présidente du Front national, Marine Le Pen, a estimé que « *le président de la République tente d'anesthésier les catholiques pour pouvoir demain s'attaquer à la loi de 1905* ». « *Voilà mon inquiétude. Et je dis aux catholiques que ça n'est pas eux qui seront les bénéficiaires de ce changement* », prévient la députée du Pas-de-Calais.

De son côté, le chef de file des députés Les Républicains (LR) à l'Assemblée nationale, Christian Jacob, a accusé M. Macron de « *récupération grossière* » et de « *vision communautariste* ». « *Il faut se méfier avec Emmanuel Macron, il offre à son interlocuteur ce que l'interlocuteur souhaite. C'est encore trop tôt pour en tirer une définition très stricte de la conception qu'il se fait de la laïcité* », a ajouté sur France Inter son homologue au Sénat, Bruno Retailleau, qui n'écarte pas « *une opération de reconquête électorale* » des catholiques de la part du président de la République.

## 2.3 L'épiscopat satisfait

A l'inverse, le député LR Philippe Gosselin, catholique assumé et très actif contre la loi sur le mariage pour tous, lors du précédent quinquennat, a salué « *une position qu'on n'avait pas entendue depuis très longtemps et qui détonne dans le paysage* ». Frédéric Lefebvre, délégué national du parti Agir, fondé par d'anciens LR pro-Macron, a lui aussi jugé « *bienvenu* » le discours du chef de l'Etat qui « *remonte aux sources chrétiennes de notre pays* » et « *souligne la conscience d'Emmanuel Macron de la dimension intemporelle de sa mission sacrée de président* ».

Pour sa part, le président de l'UDI Jean-Christophe Lagarde a jugé sur France 2 « assez ridicule le Macron-bashing d'une bonne partie de la gauche ». « Je ne sais pas si [le lien entre Eglise et Etat] a besoin d'être réparé, je pense qu'il a besoin d'être entretenu », a ajouté M. Lagarde. Enfin, l'épiscopat français n'a pas caché sa satisfaction après les paroles présidentielles. « Je pense que le discours [de lundi] est un discours qui fera date dans l'histoire des relations entre l'Eglise catholique et l'Etat », a déclaré sur France Inter le porte-

parole de la Conférence des évêques de France, M<sup>gr</sup> Olivier Ribadeau Dumas.

---

### 3 Il faut « que les catholiques soient une force de proposition »

10.04.2018

Dans une tribune au « Monde », le rédacteur en chef de la revue « Etudes » François Euvé revient sur le discours prononcé par Emmanuel Macron le 9 avril devant les évêques de France. Il insiste sur la nécessité – et la difficulté – pour les catholiques de prendre part au débat politique.

Tribune. Osant braver « les sceptiques de chaque bord », le président Emmanuel Macron a adressé aux catholiques un appel à s'engager résolument dans le débat politique. Entre l'ignorance des uns et l'instrumentalisation des autres, les lobbys et les replis, et malgré l'importante déclaration des évêques de novembre 2016, « Retrouver le sens du politique », un tel engagement n'est pas toujours facile.



Un apport chrétien est pourtant pertinent dans la mesure où le débat politique est de plus en plus marqué par un questionnement qui affecte la nature même de l'humain. Qu'il s'agisse de l'impact des nouvelles technologies sur la manipulation du vivant, de l'accueil de populations migrantes ou du rapport de l'humanité à son environnement, c'est une représentation de la personne humaine qui est en cause.

Comme le rappelle le philosophe Jean-Marc Ferry, les Etats modernes sont bien équipés sur le plan du droit mais ils se trouvent démunis « devant les manquements à la fraternité et à la solidarité » (La Raison et la Foi, Pocket, 2016). Pour éclairer la réflexion, les grandes traditions de sagesse, parmi lesquelles le christianisme (dont l'expression française est majoritairement catholique) disposent de ressources dont il serait dommage de se priver.

Cela suppose deux conditions : que le discours de l'Eglise ne se situe pas en position de surplomb ; que les catholiques soient une force de proposition et pas seulement de défense ou de conservation.

#### 3.1 Par nature « dogmatiques » ?

La vie politique doit pouvoir intégrer l'expression d'une composante religieuse (au sens large), sans pour autant renoncer aux principes laïcs qui permettent précisément des expressions plurielles. Aucun retour nostalgique aux époques de chrétienté ne doit être envisagé. La reconnaissance des convictions – dans leur pluralité – suppose qu'elles s'inscrivent dans le cadre balisé par les trois principes de civilité, de légalité et de publicité. Le troisième indique que les convictions doivent pouvoir se justifier dans le champ ouvert



de la discussion.

Dans nos sociétés, la pluralité des valeurs est un fait, mais on ne peut se contenter d'en rester à affirmer (paresseusement) qu'elles seraient irréductibles. Elles peuvent tenter d'entrer en débat. La question est de savoir si les religions peuvent se prêter à un usage public de leur raison. Ne sont-elles pas par nature « dogmatiques », pourchassant tout « relativisme », c'est-à-dire toute réduction de la confession de foi à la subjectivité des personnes ?

Il ne s'agit pas de substituer une religion pourvoyeuse de sens à une raison défailante. Trop souvent par le passé, la parole de l'Eglise est apparue comme « dogmatique », injonctive. Le croyant sait bien que la « parole de Dieu » s'impose à lui comme une voix impérative.

Mais il faut faire la différence entre la conviction intime (la « foi ») et son expression conceptuelle, toujours seconde, toujours faillible, parce qu'elle accompagne le développement d'un monde incertain. Le progrès vers la vérité se fait au gré d'échanges, soulignant la dimension fondamentalement intersubjective de la théologie.

### 3.2 Des positions communes

Le christianisme en particulier, comme l'a bien souligné Michel de Certeau (1925-1986), prêtre et philosophe, (un auteur que le président aurait pu aussi mentionner cinquante ans après son célèbre article sur « la prise de parole », [« Etudes »](#), juin-juillet 1968), repose sur la conscience de « ce qui lui manque ». Pour se dire en authenticité, le christianisme a besoin de son autre.

Il faut être suffisamment ferme dans ses convictions pour accepter de voir bousculer l'expression que l'on en donne. Plusieurs décennies de dialogue œcuménique et interreligieux ont montré qu'en dépit de ce qui était estimé initialement comme différences irréductibles, on peut aboutir à des positions communes qui ne sont pas des compromis hâtivement élaborés.

*Le progrès vers la vérité se fait au gré d'échanges, soulignant la dimension fondamentalement intersubjective de la théologie*

Quant à la force de proposition, elle dément l'idée trop fréquente que l'apport chrétien serait essentiellement défensif. Les catholiques se feraient les « gardiens des bonnes mœurs » ou, plus sérieusement, les défenseurs acharnés d'une « nature » intangible. Il est vrai que les progrès rapides des techniques, en particulier dans le champ de la transformation du vivant, ont de quoi inquiéter. Certains moratoires sont souhaitables. Les chrétiens ont souvent montré qu'ils résistaient à l'air du temps. Le fait d'avoir mis en avant les plus fragiles attire l'attention sur les « invisibles », ceux que l'on juge trop souvent comme « inutiles ».

Pour autant, n'y a-t-il pas une certaine connivence entre l'esprit de recherche et l'adhésion à l'idée d'un Dieu créateur du monde ? Pierre Teilhard de Chardin (1881-1955) parlait d'une « mystique de la recherche » et encourageait ses confrères à s'y lancer. Dans son discours aux Bernardins, Emmanuel Macron invite à se laisser traverser par la « sève » plutôt que de contempler les « racines » chrétiennes. L'image est bien plus dynamique et susceptible de mobiliser « les énergies des engagés ».

Le président invite les catholiques à rompre avec la « logique d'enfermement » et à investir le débat public, analyse la sociologue des religions Danièle Hervieu-Léger dans une tribune au « Monde ».

### Par Danièle Hervieu-Léger (Sociologue des religions, directrice d'études à l'EHESS)

**Tribune.** Avant que tout discours ait été prononcé, le seul fait que le président Macron ait accepté, après des rencontres avec d'autres dignitaires des cultes, l'invitation de la Conférence des évêques de France à s'exprimer devant elle avait suscité des anticipations contrastées : celles de ceux qui dénonçaient par avance un manquement à la laïcité, et celles de ceux qui, en sens inverse, en espéraient des gages communautaires.

Il est certain que le contenu de l'allocution d'un président de la République osant les mots de « transcendance » ou de « salut » a peu de chances d'apaiser les passions. Le propos, de fait, est hors norme. De quoi s'agit-il ? Son trait le plus frappant est la conviction forte qui s'y exprime de ce que la foi catholique n'est pas une simple « opinion », et de ce que l'Eglise n'est pas réductible à une « famille de pensée » invitée à vivre dans une bulle étanche au monde qui l'environne.

Le discours du président intègre l'idée selon laquelle toute foi religieuse participe, pour celui qui s'en réclame, de la construction de son rapport au monde. Il atteste en même temps que le catholicisme – comme toute religion, selon Max Weber – est un « mode d'agir en communauté ». Dire cela, c'est avancer aussi que l'idée d'une pure « privatisation » de la croyance est une vue de l'esprit. Car la croyance n'est elle-même qu'une composante de ce rapport singulier au monde à laquelle la foi introduit le fidèle.

Est-ce manquer à la laïcité que de le reconnaître ? La laïcité n'a pas été mise en place pour réduire sans reste cette singularité du religieux : elle a été construite pour empêcher que le mode propre d'agir en communauté que celle-ci définit puisse prévaloir, de quelque manière que ce soit, sur les règles que la communauté des citoyens se donne à elle-même. Ceci vaut pour le catholicisme romain autant que pour toutes les autres confessions présentes dans la société religieusement plurielle qu'est la France.

#### 4.1 Audace

Mais, dans un pays traumatisé par la guerre inexpugnable qui opposa pendant un siècle et demi au moins une France enfermée dans le rêve de la reconquête catholique à la France porteuse de l'ordre nouveau issu de la Révolution française, il faut une certaine audace pour affirmer que la singularité catholique, inscrite dans l'histoire longue, a légitimement vocation à s'exprimer, à sa place et sans privilège, dans une société définitivement sortie de la régie normative de l'Eglise et même du christianisme.

*Emmanuel Macron prend acte du rôle qui a été celui du catholicisme et de l'Eglise dans la fabrication de l'identité culturelle de la nation*

Emmanuel Macron a affirmé la légitimité de cette expression de deux façons. Il l'a fait d'abord en prenant acte, indépendamment de toute prise de position idéologique sur la mention formelle des « racines chrétiennes », du rôle – non exclusif à beaucoup près – qui a été celui du catholicisme et de l'Eglise dans la fabrication de l'identité culturelle de la nation : nier l'importance de cette matrice catholique enfouie, et quoi qu'il en soit de son délitement

présent, c'est s'exposer à méconnaître une source de bien des traits de notre esprit commun.

Mais le président ne s'est pas arrêté seulement à cette invocation lointaine. Il a aussi fait état de l'engagement présent des catholiques dans le tissu de ces associations qui font prendre corps, sur des terrains multiples, au souci de ceux qu'il est convenu d'appeler « les plus fragiles » : ceux, en tout cas, que le cours du monde laisse sur le bord du chemin. Nul n'ignore, et certainement pas le président, que cet engagement n'est pas celui d'une armée en ordre de bataille sous la conduite des évêques : il est aussi le lieu où se creusent la pluralité et même la contradiction des voies selon lesquelles le catholicisme se vit concrètement comme manière d'habiter le monde.

#### 4.2 Deux limites

C'est au regard de cette pluralité des catholicismes qu'il faut ressaisir l'appel du président aux catholiques pour qu'ils fassent entendre leur voix dans le débat public, s'agissant en particulier des questions touchant aux migrations, à la bioéthique ou à la filiation. D'aucuns ont immédiatement entendu cet appel comme une invitation – bien ou mal venue, selon le point de vue – à « entrer en politique ». Sans doute est-ce bien de cela qu'il s'agit : la rénovation de la politique elle-même appelle aujourd'hui un renouveau de la confrontation publique des convictions.

*La voix des catholiques, pas plus que toute expression d'une éthique de conviction dans le débat public, n'a vocation à être « injonctive »*

Mais cette « entrée en politique » rencontre immédiatement, du côté des catholiques, deux limites indépassables.

La première a été posée par le président lui-même de la manière la plus claire : la voix des catholiques, pas plus que toute expression d'une éthique de conviction dans le débat public, n'a vocation à être « injonctive », c'est-à-dire à s'imposer à la société tout entière.

La seconde est implicitement contenue dans l'évocation de la diversité des engagements catholiques : il n'existe pas aujourd'hui de possibilité qu'une voix catholique – fut-elle celle de l'institution – puisse prétendre être la seule voix autorisée du catholicisme dans le registre politique. La Conférence des évêques de France n'a-t-elle pas elle-même démontré, lors de la dernière élection présidentielle, qu'elle avait pris acte du pluralisme interne d'un monde catholique où règne définitivement, comme l'avait démontré Jean-Marie Donegani il y a plusieurs années, la « liberté de choisir ».

Quelle est alors la portée de la reconnaissance appuyée accordée par le président aux catholiques en tant qu'acteurs de la scène politique ? En valorisant leur contribution à la production du sens de notre vie en commun, il ne se contente pas de mettre du baume sur les plaies d'une population perturbée par la découverte de sa condition minoritaire dans une société où elle fut, pendant des siècles, une majorité qui comptait. Il invite à rompre la logique d'enfermement qui pousse des courants de cette population à se constituer comme une contre-culture en résistance au sein d'un monde dont ils ont perdu les codes.

Le discours des Bernardins restera, à cet égard, comme le moment assez étonnant où, dans la longue et difficile trajectoire de la reconfiguration du catholicisme français en minorité religieuse dans une société plurielle, l'invitation à échapper au risque sectaire sera venue, contre toute attente, de la plus haute autorité de la République.

Directrice d'études à l'EHESS, qu'elle a présidée de 2004 à 2009, Danièle Hervieu-Léger est sociologue des religions. Elle est l'auteur de nombreux ouvrages traitant de la place du

religieux, et spécialement du christianisme, dans les sociétés occidentales contemporaines, comme *Le Temps des moines. Clôture et hospitalité* (PUF, 2017).

Editorial. En exprimant devant les évêques de France le souhait de « réparer » le lien « abîmé entre l'Eglise et l'Etat », Emmanuel Macron est tombé dans une provocation excessive.

**11.04.2018**

Editorial. En exprimant devant les évêques de France le souhait de « réparer » le lien « abîmé entre l'Eglise et l'Etat », Emmanuel Macron est tombé dans une provocation excessive.

Editorial du « Monde ». Depuis son élection, Emmanuel Macron était sommé, par beaucoup, de clarifier sa position sur la laïcité et le rôle des religions dans la cité. Etranges sommations, en réalité, tant la philosophie du chef de l'Etat en la matière, durant sa campagne et depuis, a été constante et explicite. En témoignent son livre-programme Révolution, puis ses interventions en juin 2017 devant le Conseil français du culte musulman, en septembre devant les protestants, en décembre lors d'une rencontre avec les représentants de tous les cultes et, il y a un mois, lors du dîner du Conseil représentatif des institutions juives de France.

Restaient les catholiques. Mobilisant sans fausse pudeur sa culture chrétienne, forgée autant par son éducation chez les jésuites que par son compagnonnage avec le philosophe protestant Paul Ricœur, le président de la République leur a longuement tendu la main, lundi 9 avril, lors du discours qu'il a prononcé au Collège des Bernardins, à l'invitation de la Conférence des évêques de France.

Inédite tant dans la forme que dans le ton – seul Nicolas Sarkozy, avant lui, s'était risqué à ce genre d'exercice en 2007 dans son discours du Latran –, cette rencontre était de nature à hérisser tous ceux, défenseurs d'une laïcité pure et dure, qui soupçonnent le chef de l'Etat d'être partisan d'accommodements trop complaisants avec les religions. Cela a d'autant moins manqué que M. Macron a, dès ses premiers mots, bravé ses détracteurs en exprimant « le sentiment que le lien entre l'Eglise et l'Etat s'est abîmé et qu'il nous importe de le réparer ». Et qu'il a longuement disserté, ensuite, sur « la sève catholique » qui a irrigué l'histoire de France, minimisant au passage le long combat de l'Eglise contre les Lumières et la République.

### 5.1 Bronca inévitable

Chez tous ceux qui jugent que le lien entre Etat et Eglise a été tranché, une fois pour toutes, par la loi de 1905 posant les bases de la laïcité à la française, la bronca était inévitable. De Jean-Luc Mélenchon à Olivier Faure, de Benoît Hamon aux francs-maçons du Grand Orient de France, tous ont fustigé ces affirmations.

Délibérée, la provocation présidentielle n'en était pas moins excessive, car elle a largement occulté le reste du propos. Le chef de l'Etat a, en effet, rappelé sans ambiguïté cette « règle d'airain qui ne souffre aucun compromis » : « Mon rôle est de m'assurer que chaque citoyen ait la liberté absolue de croire comme de ne pas croire, mais je lui demanderai de la même façon et toujours de respecter absolument, et sans compromis aucun, toutes les lois de la République. » Il a par ailleurs réaffirmé, sans surprise, qu'il n'entendait être « ni l'inventeur ni le promoteur d'une religion d'Etat substituant à la transcendance divine un credo républicain ».

En outre, cette bravade présidentielle a quelque peu masqué le message du chef de l'Etat.

Celui-ci, en réalité, s'est moins adressé à l'Eglise (et ses rapports avec l'Etat) qu'aux catholiques (et leur place dans la société). Fustigeant l'attitude des responsables politiques qui, depuis des années, se sont « ingénies soit à instrumentaliser » les catholiques « pour des raisons trop évidemment électoralistes », soit à les « ignorer » ou à les reléguer « au rang de minorité militante », Emmanuel Macron s'est employé à les rassurer pour mieux tenter de les séduire, contre l'attraction qu'exercent sur bon nombre d'entre eux la droite et l'extrême droite. A cet égard, le message présidentiel était beaucoup plus politique que spirituel.

---

## 6 Jean-Louis Bianco : « Nous devons nous en tenir à la loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat »

Dans une tribune au « Monde », le président de l'Observatoire de la laïcité, pour qui la séparation de l'Eglise et de l'Etat n'interdit pas le dialogue avec les cultes, estime que les propos du chef de l'Etat sont conformes à ce qu'est la laïcité inscrite dans notre droit.

11.04.2018

[Dans un discours inédit devant les évêques de France, lundi 9 avril, à Paris, le président Emmanuel Macron a déclaré qu'il souhaitait « réparer » le « lien abîmé » entre l'Eglise et l'Etat. Attendu depuis un certain temps sur sa vision de la laïcité, le chef de l'Etat a précisé que cette dernière « n'a certainement pas pour fonction de nier le spirituel ». Alors que le président a appelé les catholiques, «



profondément méconnus » par les politiques, à « réinvestir la scène politique, nationale comme européenne », une partie de la gauche met en garde contre tout risque de remise en cause de la laïcité, et s'interroge sur le sens du mot « lien » à restaurer entre l'Eglise et l'Etat.]

**Tribune.** Le discours du président de la République prononcé lundi 9 avril devant la conférence des évêques de France au collège des Bernardins a suscité de vives réactions par rapport au principe de laïcité.

Parlons donc de laïcité et de laïcité seulement. D'abord une remarque de méthode : ce serait un grand progrès démocratique si nous étions capables de ne pas réduire l'information à des tweets (en l'espèce, ceux relayant partiellement le discours du président) ni le débat à des tweets sur des tweets.

Ma seule question est : est-ce que le principe de laïcité a été respecté ou non ? L'interrogation est logique au vu de quelques tweets qui ne permettaient pas de contextualiser les propos. Mais qu'a dit exactement le président ? Il a d'abord rappelé la séparation et la distinction des pouvoirs : « L'Etat et l'Eglise appartiennent à deux ordres institutionnels différents, ils n'exercent pas leur mandat sur le même plan ».

Il a ensuite donné une définition très claire de la laïcité : « Mon rôle est de m'assurer que chaque citoyen ait la liberté absolue de croire comme de ne pas croire, mais je lui demanderai de la même façon, et toujours, de respecter absolument et sans compromis toutes les lois de la République. C'est cela la laïcité, ni plus ni moins, une règle d'airain pour notre vie ensemble qui ne souffre aucun compromis. »

## 6.1 « Sans compromis »

J'attache une particulière importance à la réaffirmation claire et sans équivoque du devoir de tous les citoyens de « respecter absolument et sans compromis toutes les lois de la République ». Chacun peut débattre d'une loi, avant, pendant ou après son adoption, mais chacun doit respecter la loi une fois qu'elle est votée.

Concernant la question d'un « lien entre l'Eglise et l'Etat » qui serait « abîmé » et qu'il faudrait « réparer », nous devons nous en tenir à la loi de 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat, pas toujours bien comprise. Elle proclame, dans son article 2, que la République ne reconnaît aucun culte. Qu'est-ce que cela signifie ? Qu'il n'y a pas de religion d'Etat. Que l'Etat laïque, à la différence du régime du Concordat, ne salarie pas les cultes et qu'il ne se mêle pas de leur organisation.

Mais cela n'interdit pas le dialogue avec les cultes, qui existe depuis l'origine, depuis la loi de 1905, ne serait-ce que pour l'application de son article 2 qui prévoit dans certains cas le financement de services d'aumôneries. Il existe d'ailleurs depuis 1911 un bureau central des cultes au ministère de l'intérieur. Dans ce cadre, l'Etat laïque doit traiter tous les cultes à égalité et n'en privilégier aucun. Plus largement, l'Etat doit dialoguer avec toutes les convictions et courants de pensée.

## 6.2 Appel citoyen

Quant à l'appel à s'engager pour le bien public, dans le respect des lois de la République, il doit être entendu comme un appel citoyen, à tous les citoyens, et pas seulement un appel aux croyants, et pas seulement aux croyants d'une seule religion.

Contrairement à ce qui est souvent affirmé, Emmanuel Macron s'est exprimé à de nombreuses reprises sur la laïcité, d'abord comme candidat à la présidence de la République, et depuis son élection en de nombreuses occasions. Pour conclure, je veux ici retenir deux citations d'une interview qu'Emmanuel Macron avait accordée au Monde des religions quelques jours avant le second tour de l'élection présidentielle :

« L'immense majorité de nos concitoyens est attachée à la laïcité. Je ne crois donc pas que la laïcité soit réellement menacée. Toutefois, il est indéniable qu'elle est attaquée, remise en cause au quotidien, par des comportements sincères ou délibérément provocateurs. Là-dessus, il faut être très clair : la seule loi est celle de la République, et ces comportements sont inacceptables. »

« Je crois en la force de notre modèle, dont nous devons collectivement être fiers, parce qu'il permet à chacun de vivre pleinement sa foi, dans le respect de la loi commune. Parce qu'il est peu de pays au monde où il est possible de vivre aussi librement sa foi, d'affirmer ses convictions philosophiques ou politiques, tout en ayant autant conscience de servir par-delà nos différences ce pays qui nous est cher : la France. »

Ces propos portent un diagnostic que je partage et sont parfaitement conformes à ce qu'est la laïcité inscrite dans notre droit et telle qu'elle découle de notre histoire.



---

7 Henri Peña-Ruiz : « M. Macron se doit de traiter à égalité toutes les convictions spirituelles »

LE MONDE du 11.04.2018 Par Henri Pena-Ruiz

*[Dans un discours inédit devant les évêques de France, lundi 9 avril, à Paris, le président Emmanuel Macron a déclaré qu'il souhaitait « réparer » le « lien abîmé » entre l'Eglise et l'Etat. Attendu depuis un certain temps sur sa vision de la laïcité, le chef de l'Etat a précisé que cette dernière « n'a certainement pas pour fonction de nier le spirituel ». Alors que le président a appelé les catholiques, « profondément méconnus » par les politiques, à « réinvestir la scène politique, nationale comme européenne », une partie de la gauche met en garde contre tout risque de remise en cause de la laïcité, et s'interroge sur le sens du mot « lien » à restaurer entre l'Eglise et l'Etat.]*

**Tribune.** Le philosophe Hegel, pourtant chrétien, s'insurgeait que les Eglises veuillent confiner l'Etat dans un rôle d'intendance matérielle et se réserver le monopole de la vie spirituelle. Il voyait dans celle-ci l'ensemble de la culture humaine, incluant les arts, la religion, la philosophie et les humanismes, bref les humanités.

Aujourd'hui, le même courant semble animer les Eglises, et le président de la République Emmanuel Macron vient de leur prêter main-forte. Pourquoi en effet réserver aux religions les questions portant sur le sens et les valeurs ? Pourquoi calomnier la laïcité en sous-entendant qu'elle serait antireligieuse et qu'elle exclurait les religieux des débats démocratiques ? Quels faits précis peut-il invoquer pour étayer de tels propos ? Aucun. Il est trop facile de s'acharner sur une caricature.

### 7.1 Ne privilégier aucune religion

Naguère le cardinal Jean-Marie Lustiger a milité publiquement, très librement, contre la pilule abortive dite « pilule du lendemain ». Plus récemment, l'Eglise catholique n'a nullement été empêchée de faire campagne contre le mariage pour tous.

Dans les deux cas, après le débat démocratique, les représentants du peuple ont tranché. Pourquoi formuler contre l'Etat laïque une incroyable accusation qui consiste à prétendre qu'il aurait abîmé le « lien » avec la religion catholique, entre autres ? Quelle confusion ! Et surtout en quoi le refus de privilégier publiquement les religions leur ferait-il du mal ? Comprenne qui pourra.

Les fidèles du mouvement catholique Nous sommes aussi l'Eglise (NSAE) estiment que toute volonté de privilèges juridiques, symboliques ou financiers pour les Eglises porte atteinte à la pureté d'une foi désintéressée dont l'éthique est celle d'un libre témoignage.

*M. Macron est parfaitement libre, dans sa sphère privée, d'exalter le catholicisme*

Comme les humanistes athées ou agnostiques et à égalité avec eux, les fidèles des religions prennent part librement aux débats démocratiques. L'Eglise catholique voudrait-elle en plus être reconnue comme interlocutrice privilégiée, voire disposer d'une reconnaissance d'intérêt public alors que les humanistes athées et agnostiques seraient quant à eux confinés dans un statut de droit privé ? Ce serait contraire à la devise républicaine. Liberté, égalité, donc égale liberté. M. Macron est parfaitement libre, dans sa sphère privée, d'exalter le catholicisme. Mais en tant que président de la République, il se doit de traiter à égalité toutes les convictions spirituelles et de n'en privilégier aucune.

Trois boussoles sont ici essentielles. En premier lieu, la laïcité est un universalisme et non un différentialisme. Elle fonde un cadre juridique et politique bon pour tous et non pour certains seulement. Le souci de l'intérêt général, de la liberté de conscience et de l'égalité convient à toutes et tous.

En second lieu elle repose sur un idéal d'émancipation porté par la philosophie des Lumières et du droit naturel, jadis rejetés par l'Eglise catholique. A une époque où un patriarcat sacralisé par les trois monothéismes assignait les femmes au rang de deuxième sexe, le découplage de la loi civile et de la loi religieuse a contribué à la conquête de l'égalité des sexes. Une conquête difficile, comme le fut également la dépénalisation de l'homosexualité.

## 7.2 Enseigner l'ensemble des convictions

Enfin, le souci de réserver l'argent public aux seuls services publics, promu par l'idéal laïque, donne une dimension sociale à la laïcité. L'Etat laïque est donc lui aussi porteur de principes et de valeurs, et il permet de vivre les particularismes sans s'aliéner à eux et en restant ouvert à l'universel. C'est pourquoi Hegel, entre autres, considérait que les religions n'ont nullement le monopole de la vie spirituelle.

Monsieur le président Macron, qu'intéresse la philosophie, pourrait s'en inspirer. Il pourrait s'inspirer aussi du poète chrétien Victor Hugo qui, le 15 janvier 1850, lança la formule parfaite « L'Etat chez lui, l'Eglise chez elle ». Une formule qui anticipait la loi de séparation laïque du 9 décembre 1905. Double émancipation : l'Eglise n'est plus contrôlée par l'Etat, et l'Etat n'est plus sous emprise religieuse.

*Employer le même terme de « radicalisation » pour la laïcité que pour le fanatisme religieux est blessant pour les défenseurs de la laïcité*

Adversaire de ce qu'il appelait le « parti clérical », qui convertit la religion en volonté de pouvoir, Hugo ne l'était nullement de la spiritualité religieuse désintéressée, en sa dimension éthique – on sait le rôle qu'il fait jouer à l'évêque de Digne dans *Les Misérables* : traiter Jean Valjean non comme un ancien galérien mais comme un homme. Une telle distinction est au cœur de la laïcité : il suffit de lire Jean Jaurès, Ferdinand Buisson, Aristide Briand, Léon Gambetta, et d'autres, pour s'en convaincre. Employer le même terme de « radicalisation » pour la laïcité que pour le fanatisme religieux est blessant pour les défenseurs de la laïcité.

Une suggestion pour promouvoir un esprit d'authentique fraternité, fondée sur une connaissance mutuelle, entre les divers croyants et les divers humanistes athées ou agnostiques : au lieu d'un enseignement du seul fait religieux, il serait juste d'organiser un enseignement de l'ensemble des convictions, humanistes athées ou religieuses, donc des humanités. Dans une République où athées et croyants sont en nombre sensiblement égal,

ce ne serait que justice.